

REVUE INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE ET DE POLICE TECHNIQUE

FONDÉE EN 1947

GENÈVE

N° 4 — 1954

ÉCHOS ET VARIÉTÉS

<i>Vues sur le procès Dominici</i> , par M ^e R. NICOLET, avocat au barreau de Genève, secrétaire romand de la Société suisse de criminologie	1
<i>Impressions d'audience au procès Dominici</i> , par A.-M. BURGER, chroniqueur judiciaire, Genève.	7
<i>A travers le monde</i> , par M ^e R. BERGER, avocat, D ^r en droit, Genève	21
<i>La littérature policière</i> , par M ^{es} R. BERGER et M. MAIER, avocats et D ^{rs} en droit, Genève	43
<i>Un libraire a lu . . .</i> , par P. RIGONI, Genève	47
<i>Grand Prix de la Nouvelle policière 1955</i>	48

PARTIE SCIENTIFIQUE

Le sommaire de la partie scientifique figure à la page 241

VUES SUR LE PROCÈS DOMINICI

par M^e Raymond NICOLET

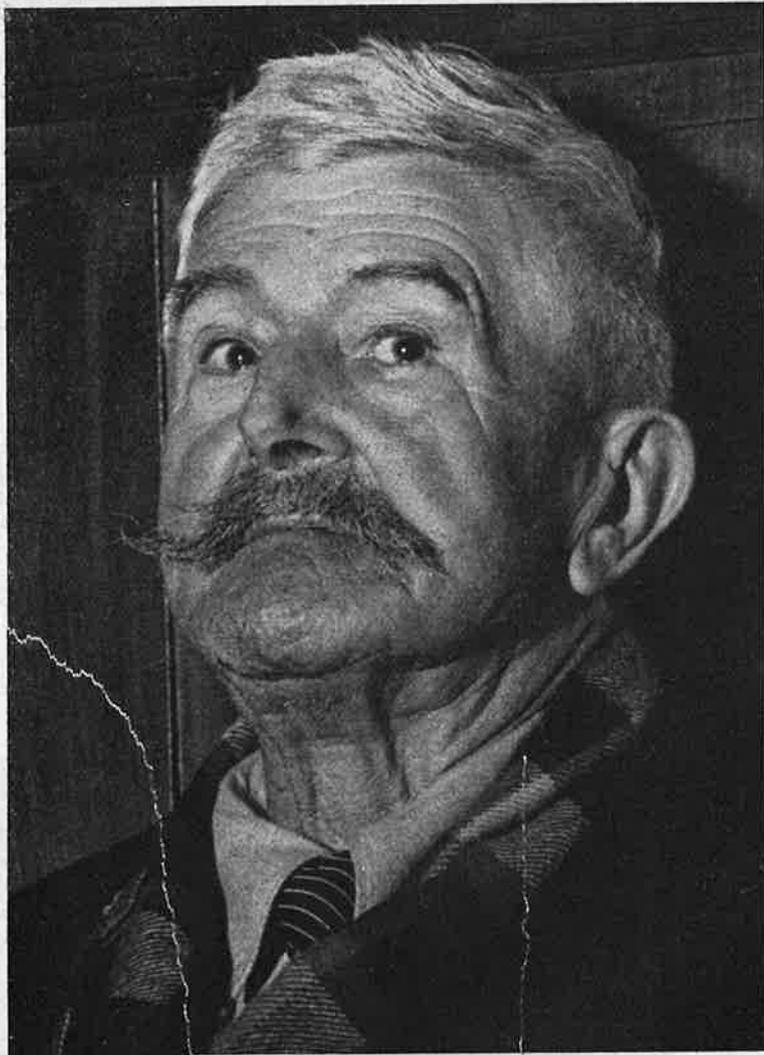
Avocat au Barreau de Genève, Secrétaire romand de la Société suisse de criminologie.

La kermesse était installée à Digne. Kermesse judiciaire ou procès touristique, je ne sais comment appeler cette manifestation. Une ville pleine à craquer, des journalistes partout. Grâce à la très grande amabilité de M. le président Audran, juge au Tribunal de Digne, j'ai eu accès à la salle d'audience. Et là, le spectacle était particulièrement étonnant.

Derrière la cour, les invités d'honneur. Préfet et général, sans doute. Mais aussi M. Salacrou, l'œil grand ouvert, qui a persisté à ne pas voir le parallèle entre l'archipel Lenoir et l'archipel

Dominici. Et M. Jean Giono dont le regard bleu transposait les personnages et faisait de l'accusé un paysan enfermé dans des murs de mots incompréhensibles. Beau public aussi, ce qu'il fallait de dames myopes pour donner l'impression d'un débat intellectuel.

Et puis une foule de journalistes attentifs et passionnés. Il y en avait partout. Le jury était serti d'envoyés de presse. Les jurés : de gros paysans cossus qui suivaient d'un œil impassible les débats, cependant que juchés, perchés, debout, assis, accroupis, les photo-



Gaston Dominici.

graphes mitraillaient les témoins. Au fond, un public qui s'écrasait debout et qui paraissait chargé des fonds sonores.

Spectacle étonnant, stupéfiant. Une cohue, colorée, bruyante parfois, où les éclats de la défense créaient des instants de passion. Une kermesse, un marché d'Orient, pas un Tribunal.

Car, contrairement à toutes les apparences, on était là pour juger un homme, écouter des témoignages, assembler des preuves. Sans doute

on a interrogé des témoins. Certains d'entre eux ont fait un numéro préparé, prévu pour une assemblée si faste, Maillet, par exemple; d'autres ont parlé pour l'opinion publique, les policiers; certains se sont tus ou auraient voulu parler.

Car enfin, comment imaginer que la vérité puisse jaillir, alors que le témoin est traqué par les photographes, entouré, à le toucher, de journalistes, de gardes, d'avocats et d'infirmières



De gauche à droite: M^e Delorme, avocat de la partie civile (famille Drummond), et les écrivains Giono et Salacrou, qui ont suivi tous les débats.

Car il y avait le banc des infirmières. J'ai suivi passionnément l'interrogatoire du jeune Perrin. Menteur en service commandé, il répondait mal aux questions du président. Mais à supposer qu'il ait existé une chance qu'il cède aux objurgations de la défense, je crois que cette seule chance était perdue par l'atmosphère de l'audience. On n'ouvre ni son cœur, ni son âme sous le souffle d'une salle comble ni sous l'incessant dé clic des photographes.

L'accusé, haut perché dans sa cage, faisait figure d'un saint dans sa niche. Il avait conscience du culte, involontaire parfois, dont il était l'objet et il lui importait plus de ne pas perdre la face que de répondre aux questions du président. Santon, chef de clan, démagogue (« un paysan des Basses-Alpes ne demande jamais rien... »), politicien rusé, chevrier, il était tout devant les yeux de ces messieurs venus de si loin et qui notaient ses moindres mots. Il n'a oublié qu'un seul rôle: celui de l'accusé. Et s'il ne fait des révélations qu'après le procès, c'est peut-être qu'il n'a pas eu le

temps de les faire pendant. Une vedette est très occupée.

Kermesse judiciaire, procès touristique, spectacle de marionnettes match, marché, toutes ces images viennent à l'esprit. Une seule ne vient pas: procès. Non, je n'ai pas assisté à un procès, j'en suis certain.

Il n'y a pas de doute que cette manifestation judiciaire doit nous rendre conscients de la nécessité de réformer un système aussi abusif, système que nous connaissons hors de France. Il est juste et équitable qu'un accusé soit remis au jugement de ses pairs et que ce jugement soit public. Mais cela signifie que le jury doit se prononcer sur des faits clairs et précis par oui et par



Un témoin: le jeune Perrin, petit-fils de l'accusé, dont le témoignage n'a convaincu personne.

non et sur les faits seulement. Il doit le faire dans des conditions qui permettent l'audition normale de l'accusé et des témoins et hors d'une atmosphère si passionnée que tout jugement sain est impossible.

Je n'entends pas soutenir que le jugement à la mort de Gaston Dominici soit une erreur judiciaire. La Cour et le jury ont décidé selon leur conviction intime, après dix jours de kermesse, qu'il était coupable. C'est tout à fait soutenable. Mais je connais beaucoup de gens

qui ont la conviction intime que les soucoupes volantes existent. Mais si cette conviction est erronée, en dehors de preuves matérielles, leur foi ne tirera pas ces engins de leur néant.

Qu'on me comprenne, je ne mets pas en cause M. le conseiller Bousquet qui a présidé un procès difficile avec une connaissance remarquable du dossier. Mais un système qui doit être réformé, partout où il existe, car il est dangereux.

IMPRESSIONS D'AUDIENCE AU PROCÈS DOMINICI

par Anne-Marie BURGER

Chroniqueur judiciaire, Genève

Enfermée dans un anneau de montagnes que l'automne faisait flamber d'extraordinaires tons fauves, nichée, rose et frileuse, au creux d'une vallée parcourue par un vent glacé, la petite ville de Digne, en Haute-Provence, subissait avec résignation, en ce 17 novembre, l'assaut des journalistes et des photographes attirés dans ses murs par l'ouverture du procès Dominici.

Venue de tous les coins d'Europe, une nuée d'envoyés spéciaux s'était abattue sur le vétuste Palais de Justice, subitement arraché à un sommeil plusieurs fois séculaire. Dans la modeste salle des assises, c'était, dès le premier jour d'audience, la foire d'empoigne.

Du haut de son « box » assez semblable à une stalle d'église, sa tête blanche appuyée contre un inconfortable dossier de bois, l'accusé observa tout d'abord avec une curiosité un peu ironique ce prétoire étouffant où s'entassaient un véritable magma humain, pareil à ces foules curieusement étagées et prodigieusement compactes peintes avec une minutie naïve dans les tableaux des Primitifs.

Si les premières heures de ce célèbre procès furent imprégnées d'une bonhomie toute provençale, si l'accent et la rhétorique fleurie aidant, on put se croire tout d'abord transplanté dans l'atmosphère aimable d'un conte d'Alphonse Daudet — comme cette illusion devait vite être balayée dès que les formalités d'usage furent accomplies et que le président Bousquet passa à l'interrogatoire de Gaston Dominici ! Finies les politesses et les courbettes qu'échangeaient, dans un grand envol de manches noires, les défenseurs et les représentants du Ministère public ! Finis les clins d'œil malins que l'accusé adressait aux photographes ; finis ses bons sourires pleins de naïveté et de gentillesse chargés d'aller porter au loin l'image rassurante d'un bon vieux pâtre de Provence, si semblable avec sa grosse moustache blanche, son fin visage régulier comme taillé dans du bois, à un de ces santons des Baux qu'on aime à voir près des crèches de Noël...

Le rideau allait se lever sur le drame. La voix autoritaire du président avait dit : « Gaston Dominici, levez-vous ! » Alors commença